

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/12/2015

Date de la convocation:
08/12/2015
Date d'affichage:
09/12/2015

L' an 2015 et le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe
Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 164.2015
Vote : A la majorité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

164.2015 : Budget principal : DBM n° 2 et modification du tableau des contributions : paiement du solde 2014 à la FDMJC et amortissement de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 085.2015 du 13.04.2015 : « budget principal : approbation du tableau des contributions et participations à verser en 2015 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 088.2015 du 13.04.2015 : « approbation du budget principal 2015 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 137.2015 du 21.09.2015 : « Budget principal 2015 : décision budgétaire modificative n°1 »,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir procéder à l'amortissement de subventions perçues en 2014 sur le budget principal,

Considérant la nécessité de modifier le tableau annexe des contributions afin de pouvoir procéder au paiement du solde du coût d'exploitation du service périscolaire à la FDMJC (les crédits disponibles au chapitre étant suffisants),

Envoyé en préfecture le 21/12/2015
 Recu en préfecture le 21/12/2015
 Affiché le
 ID : 067-200013050-20151214-D_CC_164_2015-DE

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS et du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **De modifier le budget principal 2015 comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
		Amortissement de subventions	042/777 + 3 805,80 € soit 12 430,80 €
		Amortissement de subventions	7478 - 3 805,80 € soit 106 194,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
Amortissement de subventions	040/13913 + 3 805,80 € soit 3 805,80 €		
Amortissement de subventions	020 - 3 805,80 € soit 96 194,20 €		

- **De modifier le tableau annexe au budget principal relatif aux contributions comme suit :**

Ajout	F D M J C périscolaire	Solde 2014	2015	+ 29 339 € soit 31 872 €
-------	---------------------------	------------	------	-----------------------------

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
 du 22 juillet 1982*

Le président,
 Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
 PREFECTURE DE HAGUENAU -
 WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

